



Animatrice vacataire depuis 5 ans

Par **fatmama**, le **20/03/2011** à **15:32**

Bonjour,

j'ai 27 ans, je travaille comme animatrice pour ma ville depuis 5 ans.

je fait le temps méridien, l'accompagnement scolaire, ainsi que les centre de loisirs. cela fait 5 ans que j'ai le statut de vacataire, je suis renouveler avec des arrêté ou des avenants.

Y a t'il une loi qui obligerai ma commune a me mensualiser ou ont ils le droit de faire ce qu'ils font.

merci pour toute les réponses que je pourrai avoir.